



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

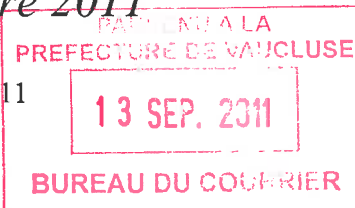
# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 8 septembre 2011

Le jeudi 8 septembre 2011

à 20 heures 00



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
26	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

**Date de la convocation**  
02.09.2011

**Présents :** GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, GRAILLE Pascale, CORNAND Céline, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, MICHEL Françoise, QUINIOU Clothilde, BELLANGER Catherine, BRUN Magali, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, FAGES Jean-Paul, GIRAUD Charles, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

**Date d'affichage**  
13.09.2011

**Procurations :**  
Mr SABAU a donné procuration à Mme BRUN  
Mr SERRE a donné procuration à Mr USAÏ  
Mr BARTOLI a donné procuration à Mr FAUDRIN  
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mme GRAILLE  
Mme LAWSON a donné procuration à Mme FITE  
Mr ASTRUC a donné procuration à Mr JOUANEN  
Mme BERARD a donné procuration à Mr MOIZEAU

**Absent :** Madame BARBE-NION Catherine

---

## DELIBERATION N° 2011-09-01

**OBJET :** ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement « maison Lippi » impose aujourd'hui de faire approuver une actualisation de son règlement intérieur par le Conseil municipal.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRES en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le règlement de l'accueil de loisirs sans hébergement « Maison Lippi » joint en annexe dans sa rédaction actuelle.

DIRE que ce règlement s'appliquera sans délai.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 13.09.2011  
de la publication  
le 13.09.2011

Le Maire,  
Par déléation  
~~Le D.G.S~~  
Thierry ROMAN  
Bernard GOUDON



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

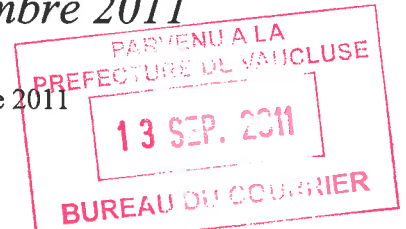
# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

## Séance du 8 septembre 2011

Le jeudi 8 septembre 2011

à 20 heures 00



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
26	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

**Date de la convocation**  
02.09.2011

**Présents :** GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, GRAILLE Pascale, CORNAND Céline, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, MICHEL Françoise, QUINIOU Clothilde, BELLANGER Catherine, BRUN Magali, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, FAGES Jean-Paul, GIRAUD Charles, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

**Date d'affichage**  
13.09.2011

**Procurations :** Mr SABAU a donné procuration à Mme BRUN  
Mr SERRE a donné procuration à Mr USAÏ  
Mr BARTOLI a donné procuration à Mr FAUDRIN  
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mme GRAILLE  
Mme LAWSON a donné procuration à Mme FITE  
Mr ASTRUC a donné procuration à Mr JOUANEN  
Mme BERARD a donné procuration à Mr MOIZEAU

**Absent :** Madame BARBE-NION Catherine

---

### DELIBERATION N° 2011-09-02

**OBJET :** RH : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Pour assurer le bon fonctionnement des services, monsieur le Maire propose de revoir le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires.

Il s'agit de créer un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer la direction des services techniques et un poste d'agent de maîtrise pour permettre une nomination au titre de la promotion interne.

La modification du tableau des effectifs s'établit comme suit :

	Temps complet	Nombre	Catégorie
<b>Emplois créés</b>			
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	B
Agent de maîtrise	Oui	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
20	/	5

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 13.09.2011  
de la publication  
le 13.09.2011

Le Maire,  
Par délégué  
~~Le D.G.S~~  
Thierry ROMAN

Bernard GOUDON



SAINTE SATURNIN LES AVIGNON

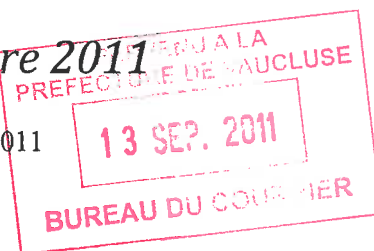
# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 8 septembre 2011

Le jeudi 8 septembre 2011

à 20 heures 00



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
26	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

## Date de la convocation

02.09.2011

**Présents :** GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, GRAILLE Pascale, CORNAND Céline, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, MICHEL Françoise, QUINIOU Clothilde, BELLANGER Catherine, BRUN Magali, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, FAGES Jean-Paul, GIRAUD Charles, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

## Date d'affichage

13.09.2011

## Procurations :

Mr SABAU a donné procuration à Mme BRUN  
Mr SERRE a donné procuration à Mr USAÏ  
Mr BARTOLI a donné procuration à Mr FAUDRIN  
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mme GRAILLE  
Mme LAWSON a donné procuration à Mme FITE  
Mr ASTRUC a donné procuration à Mr JOUANEN  
Mme BERARD a donné procuration à Mr MOIZEAU

## Absent :

Madame BARBE-NION Catherine

## DELIBERATION N° 2011-09-03

**OBJET :** RH : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'organisation des services il est proposé de créer, pour la gestion des équipes au sein du service scolaire, les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<b>Besoin occasionnel</b>		
<u>Filière sociale &amp; animation :</u>		
Éducateur de jeunes enfants	1	B
Animateur	1	B

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

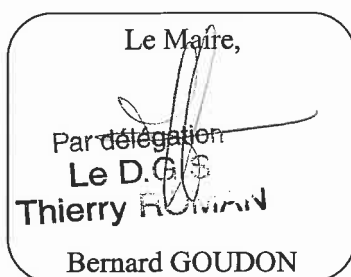
CREER les postes d'agents non titulaires susvisés.

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 13.09.2011  
de la publication  
le 13.09.2011





SAINT SATURNIN LES AVIGNON

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 8 septembre 2011

Le jeudi 8 septembre 2011

à 20 heures 00



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
26	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

**Date de la convocation**  
02.09.2011

**Présents :** GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, GRAILLE Pascale, CORNAND Céline, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, MICHEL Françoise, QUINIOU Clothilde, BELLANGER Catherine, BRUN Magali, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, FAGES Jean-Paul, GIRAUD Charles, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

**Date d'affichage**  
13.09.2011

**Procurations :**  
Mr SABAU a donné procuration à Mme BRUN  
Mr SERRE a donné procuration à Mr USAÏ  
Mr BARTOLI a donné procuration à Mr FAUDRIN  
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mme GRAILLE  
Mme LAWSON a donné procuration à Mme FITE  
Mr ASTRUC a donné procuration à Mr JOUANEN  
Mme BERARD a donné procuration à Mr MOIZEAU

**Absent :** Madame BARBE-NION Catherine

---

**DELIBERATION N° 2011-09-04**

**OBJET :** RH : REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT que par différentes délibérations, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune, et qu'il convient aujourd'hui d'actualiser certaines indemnités.

## INDEMNITÉS DE LA FILIÈRE TECHNIQUE

### *Indemnité spécifique de service*

Textes de référence :

Décret n° 2003-799 du 25/08/2003,

Arrêté ministériel du 25/08/2003,

Les agents, relevant des cadres d'emplois de la filière technique, désignés ci-après, peuvent bénéficier de l'indemnité spécifique de service dans les conditions suivantes :

Cadres d'Emplois	Indemnité Spécifique de Service				
	Taux moyen annuel	Coef. de modulation géog.	Coef. par grade	Coef. proposé	Modulation individuelle maximum
<b>Ingénieurs</b>					
Ingénieur principal à partir du 6e échelon - ancienneté ≥ 5 ans	361,90 €	1,00	50	50	1,225
Ingénieur principal à partir du 6e échelon - ancienneté < 5 ans	361,90 €	1,00	42	42	1,225
Ingénieur principal → 5e échelon	361,90 €	1,00	42	42	1,225
Ingénieur à partir du 7e échelon	361,90 €	1,00	30	30	1,15
Ingénieur → 6e échelon	361,90 €	1,00	25	25	1,15
<b>Techniciens</b>					
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	361,90 €	1,00	16	16	1,1
Technicien Principal 2 <sup>e</sup> classe	361,90 €	1,00	16	12	1,1
Technicien	361,90 €	1,00	8	8	1,1

### *Prime de service et de rendement*

Textes de référence :

Décret n° 2009-1558 du 15/12/2009,

Arrêté ministériel du 15/12/2009,

Les agents, relevant des cadres d'emplois de la filière technique, désignés ci-après, peuvent bénéficier de la Prime de service et de rendement dans les conditions suivantes :

Cadres d'Emplois	Prime de Service et de Rendement	
	Taux annuel de base	Taux individuel maximum
<b>Ingénieurs</b>		
Ingénieur principal	2 817,00 €	2,00
Ingénieur	1 659,00 €	2,00
<b>Techniciens</b>		
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 400,00 €	2,00
Technicien Principal 2 <sup>e</sup> classe	1 289,00 €	2,00
Technicien	986,00 €	2,00

**Attributions individuelles des primes susvisées**

Conformément au décret n° 91-875, l'exécutif fixe et module les attributions individuelles dans la limite des textes en vigueur, en fonction des critères suivants :

- manière de servir de l'agent ;
- disponibilité de l'agent ;
- expérience professionnelle (ancienneté, niveaux de qualifications,...) ;
- fonctions de l'agent (charge de travail, responsabilités, niveau d'encadrement, gestion d'équipe,...) ;
- assujettissement à des sujétions particulières.

La révision, à la hausse ou à la baisse, pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

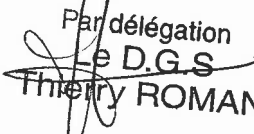
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ADOPTER le régime indemnitaire applicable au personnel communal tel que défini ci-dessus.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	/	/

Certifié exécutoire compte  
tenu de la transmission  
en préfecture  
le 13.09.2011  
de la publication  
le 13.09.2011

Le Maire,  
Par délégation  
Le D.G.S  
  
Thierry ROMAN  
Bernard GOUDON



SAINT SATURNIN LES AVIGNON

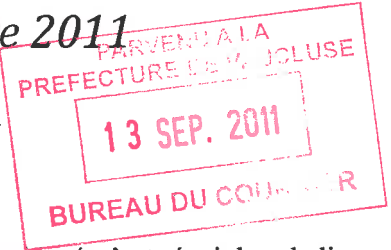
République Française

# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Séance du 8 septembre 2011

Le jeudi 8 septembre 2011

à 20 heures 00



Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
26	18	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **GOUDON Bernard**, Maire de St Saturnin lès Avignon,

**Date de la convocation**  
02.09.2011

**Date d'affichage**  
13.09.2011

**Présents :** GOUDON Bernard, DUCLERCQ Jean-Pierre, FAUDRIN Richard, GRAILLE Pascale, CORNAND Céline, USAÏ Gérard, BARBAN Françoise, MICHEL Françoise, QUINIOU Clothilde, BELLANGER Catherine, BRUN Magali, CHALBOS Didier, CHALBOS Danièle, FAGES Jean-Paul, GIRAUD Charles, FITE Annick, JOUANEN Armand, MOIZEAU Henri.

**Procurations :**  
Mr SABAU a donné procuration à Mme BRUN  
Mr SERRE a donné procuration à Mr USAÏ  
Mme BARTOLI a donné procuration à Mr FAUDRIN  
Mr GUIBAUD a donné procuration à Mme GRAILLE  
Mme LAWSON a donné procuration à Mme FITE  
Mr ASTRUC a donné procuration à Mr JOUANEN  
Mme BERARD a donné procuration à Mr MOIZEAU

**Absent :** Madame BARBE-NION Catherine

---

### DELIBERATION N° 2011-09-05

**OBJET :** ENVIRONNEMENT :  
JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A LA REGION ET AU DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser sur la commune les journées de l'environnement les 14 et 15 octobre 2011.

Cet événement a pour but de sensibiliser le public à la protection de l'environnement. Il réunit notamment des associations qui œuvrent au quotidien pour la défense et la valorisation de l'environnement.

Les intervenants présenteront les différents moyens de diminuer la consommation d'énergie et de réduire la production de déchets.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant s'élève à 3 400 € TTC, Monsieur le Maire propose de solliciter des aides financières exceptionnelles auprès de la Région et du Département.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Coût TTC	3 400 €

Dépense subventionnable TTC	
Achats (prestations de services, fournitures...)	500 €
Services extérieurs	2 650 €
Personnel	250 €
<b>Total TTC</b>	<b>3 400 €</b>



FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE

<b>1 Autofinancement</b>	<b>30%</b>	<b>1 020 €</b>
--------------------------	------------	----------------

2 Subventions		
Etat	0%	0 €
Département	20%	680 €
Région	50%	1700 €
Autres	0%	0 €
<b>Total (2)</b>	<b>70%</b>	<b>2380 €</b>

<b>3 Autres participations</b>	<b>0%</b>	<b>0 €</b>
--------------------------------	-----------	------------

<b>Total (1+2+ 3)</b>	<b>100%</b>	<b>3 400 €</b>
-----------------------	-------------	----------------

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,  
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER une aide financière exceptionnelle de la Région à hauteur de 50 % de la dépense subventionnable, conformément au plan de financement susvisé.

SOLLICITER une aide financière exceptionnelle du Département à hauteur de 20 % de la dépense subventionnable, conformément au plan de financement susvisé.


AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
25	/	/

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 13.09.2011 de la publication le 13.09.2011

Le Maire,  
Par délégation  
Le D.G.S  
Thierry ROMAN



Bernard GOUDON